

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

=====



**MINISTRE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

=====

**ALLOCUTION DE MADAME ARLETTE SOUDAN-NONAUT,
MINISTRE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT A
L'OCCASION DE LA REUNION DE LANCEMENT DES TRAVAUX
DU COMITE DE REVISION DU PLAN NATIONAL D'ACTION
POUR L'ENVIRONNEMENT (PNAE).**

Brazzaville, le 09 juin 2020

Monsieur le Représentant Résident du PNUD,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant tout, vous remercier pour avoir bien voulu répondre à notre invitation, en dépit de vos multiples occupations en particulier en cette période de crise sanitaire mondiale.

La question environnementale est devenue une variable majeure du développement durable, dont il représente l'un des trois piliers. On ne peut en effet assurer un développement durable sans une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement, telle que cela a été noté lors de l'historique conférence de Rio en 1992.

A l'instar de la communauté internationale, le Congo a de manière précoce élaboré et adopté son Plan National d'Action pour l'Environnement.

Il convient de rappeler que la gestion durable de l'environnement est devenue une préoccupation majeure dans notre pays, comme en témoigne l'implication personnelle de son Excellence **Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République, aux grandes rencontres et initiatives internationales sur l'environnement, la plus récente étant la création du Fonds Bleu sur le Bassin du Congo, illustrant la volonté et l'engagement affiché des plus hautes autorités de la République du Congo.

Cependant, malgré cet engagement au plus haut sommet de l'Etat, force est de constater que notre environnement souffre encore de plusieurs maux, à savoir, en particulier :

- le développement du phénomène des érosions ;
- le récurrent problème de la gestion des déchets et de l'insalubrité urbaine ;

- la dégradation des forêts liée à la production non contrôlée du bois de chauffage et de charbon de bois ainsi que de l'agriculture itinérante ;
- enfin, les problèmes de pollution liés à nos modes de production et de consommation individuelle et collective.

Mesdames et Messieurs,

Le Plan National d'Action pour l'Environnement est un cadre de planification stratégique transversal et intersectoriel. Il donne les orientations nécessaires à l'intégration de la variable environnement dans le processus de planification du développement pour assurer sa viabilité et sa durabilité.

Adopté aux fins d'appuyer la mise en œuvre de la loi du 23 avril 1991 relative à la protection de l'environnement, le PNAE a pour objectif global de garantir un environnement sain et un développement durable du pays. Il vise notamment, à :

- réduire la dégradation des écosystèmes naturels ;
- améliorer le cadre de vie ;
- assurer une utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles ;
- améliorer l'état sanitaire des populations ;
- valoriser le patrimoine vert ;
- réduire la pollution urbaine et marine.

Près de trois décennies après son adoption, il est plus que nécessaire d'actualiser le PNAE en vue de le mettre en cohérence avec les évolutions socioéconomiques du pays et en y intégrant les problématiques environnementales qui ont émergé au cours de ces dernières décennies.

La première étape de son actualisation a été amorcée en 2014, par la production d'un amendement au document. Il est à présent opportun de parachever le processus en vue de l'élaboration d'un PNAE de deuxième génération en vue de son adoption.

Mesdames et Messieurs,

Vous êtes réunis ce jour en tant que personnes ressources, chacune et chacun en sa qualité d'expert dans son domaine en vue de votre participation à ce processus d'actualisation et de finalisation du PNAE.

L'environnement étant un domaine transversal, la démarche de l'élaboration de ce document hautement stratégique doit être participative et collaborative. En effet, l'adhésion de tous sera déterminante pour la traduction de son contenu en actes. Le PNAE de deuxième génération servira de prisme à travers lequel sera évaluée la durabilité de chaque action et de chaque décision gouvernementale en termes d'investissement et de développement sectoriel et social dans notre pays. Ce document permettra ainsi l'articulation entre l'environnement et le développement sectoriel par intégration du principe de verdissement économique, de la prise en compte des risques climatiques, de la préservation de la diversité biologique et du respect du genre en amont de la planification des plans de développement sectoriels dans les programmes et activités sectorielles.

Je rappelle cependant qu'il n'est pas demandé aux participants d'ignorer le PNAE, lequel est toujours en vigueur. Il est en effet important d'en tenir compte tout au long du processus et de s'en servir comme base. Le PNAE sera analysé et un diagnostic environnemental actualisé sera réalisé en vue de proposer une mise à jour assortie d'un plan d'action adapté assorti de fiches de projets prioritaires. C'est le

fruit de cette démarche qui permettra l'aboutissement d'un document que l'on qualifiera de PNAE de deuxième génération. Ce dernier sera élaboré conformément aux engagements internationaux et tiendra compte des défis actuels et des thématiques émergentes.

Mesdames et Messieurs,

Je ne peux terminer mon propos sans témoigner ma gratitude au Programme des Nations Unies pour le Développement, pour son appui sans relâche dans le processus de révision du PNAE.

J'ose croire, Mesdames et Messieurs, que le travail qui sera réalisé par les sous commissions thématiques permettra à notre pays de se doter d'un document d'orientation et de planification stratégique à même d'assurer des projections de développement viable et durable à l'horizon 2030.

J'exhorte donc tous les experts désignés à faire preuve de volonté, d'esprit collectif ainsi que d'une vision critique et objective pour faciliter la production d'un document PNAE opérationnel à la hauteur des défis auxquels nous devons faire face pour consolider notre politique de développement durable.

Je vous remercie.

Arlette SOUDAN-NONAUT.-